

Conseil Municipal du 26 juillet 2012

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE		X		M. PERCHE
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON		X		MME FICET
M. MOGIS	X			
M. GEMEY		X		M. MALANDRIN
M. DUFOUR	X			
M. BARRE		X		M. DUFOUR
M. DEFRANCE			X	
M. MALANDRIN	X			
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER			X	
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL			X	
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC			X	
M. CROCHEMORE		X		M. MOGIS
Mme MORIN		X		M. BELLIERE

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **M. LAURENT**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 JUIN 2012 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 juin dernier.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix et une abstention (M. METAIS) adoptent le compte-rendu de la séance du 20 juin dernier.

2) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FETES ET CEREMONIES DU 28 JUIN 2012 :

Intervention de M. MOGIS

Cette réunion a été fixée pour les festivités du 15 août 2012 : étaient présents les membres de la commission, les services techniques, la police municipale, le service animation et M. et Mme BELLEVALLEE. Huit groupes défilèrent dans les rues de DOUDEVILLE avec le concours de la Renaissance et du centre de loisirs.

Un point presse a été effectué et deux articles sont parus dans le Paris Normandie et le Courrier Cauchois. Des spots d'information vont être diffusés sur la radio Résonance.

Nous sommes toujours en attente de la réponse de l'UCAD concernant une éventuelle contribution financière des commerçants à cette manifestation (prise en charge des repas...).

3) COMPTE RENDU DE LA REUNION FETE DU SPORT DU 09 JUILLET 2012 :

Beaucoup d'associations étaient présentes à cette réunion afin d'organiser la journée du 08 septembre 2012.

Par contre, aucune avancée sur une nouvelle évolution de la Fête du Sport, le partenariat envisagé avec l'UCAD n'ayant pas pu être évoqué en l'absence d'un représentant de cette association.

Une nouvelle réunion sera programmée à la fin du mois d'août.

Intervention de M. JOBBIN

4) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS DU 11 JUILLET 2012 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. JOBBIN	X			
M. ORANGE	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			
Mme LEGER			X	
M. BELLIERE	X			

Invité(es) présent(e)s :

- Mme LEVALLOIS (assistée de M. CAVELIER et Melle SAVOYE)
- M. TABESSE

COMPTE RENDU

BILAN SUITE A LA REUNION DU 04 AVRIL 2012

- Il manque toujours trois instruments : Une clarinette Buffet Crampon, un tuba Couesnon et une contrebasse.
- A ce jour, l'école de musique n'a toujours pas acheté les instruments prévus lors de la réunion du 04 avril dernier.
- Par contre, les instruments que devait acheter la Commune ont d'ores et déjà été livrés : Les pupitres et la cloche d'Agogo.
- L'ambiance fut tendue entre Mme LEVALLOIS et M. TABESSE lors de cette réunion. Suite à l'incident relevé par M. MOGIS quelques jours avant cette réunion (des tasses à café avaient été retrouvées sur des instruments à peau), Mme LEVALLOIS demande une réelle indépendance de locaux entre l'Harmonie et l'Ecole de Musique et souhaite que l'Harmonie puisse seule bénéficier du premier étage de la Salle Marcel BALLUE. A l'issue de ce débat, Mme LEVALLOIS a décidé de quitter la réunion.
- M. TABESSE a proposé la création d'une classe d'instruments modernes et des cours collectifs de jazz. Les membres de la Commission lui ont demandé de présenter des dossiers plus aboutis concernant ces deux projets.
- Suite à des demandes personnelles de parents, M. JOBBIN a rappelé à M. TABESSE la vocation même de l'école de musique de dispenser des cours de musique avec des règles collectives.
Intervention de M. JOBBIN

Avis du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN se dit convaincu que des tensions persisteront entre M. TABESSE et Mme LEVALLOIS tant qu'il y aura des instruments manquants et réclamés par la Renaissance.

M. JOBBIN ajoute qu'une date butoir va être fixée par la mairie afin de clore les inscriptions en amont de la rédaction des contrats de travail des professeurs de musique.

5) SUPPRESSION DE LA PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (P.R.E) AU 1^{ER} JUILLET 2012 – CORRESPONDANCE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (D.D.T.M) :

Nous avons reçu une correspondance de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M) nous informant que la Participation pour Raccordement à l'Égout (P.R.E) était supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire depuis le 1^{er} juillet 2012.

Une copie de cette correspondance est annexée à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. DURÉCU propose, par souci de cohérence au plan local, d'appliquer le même tarif que celui du syndicat intercommunal de DOUDEVILLE, à savoir 1 800.00 euros par raccordement.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de fixer le montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C) à 1 800.00 euros par raccordement.

6) PROPOSITION D'UN TARIF POUR UNE CONCESSION UN METRE CARRÉ :

Suite au décès de deux bébés, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'application d'un tarif pour une concession d'un mètre carré.

RAPPEL DES TARIFS DES CONCESSIONS AUX CIMETIERES :

Pour les Doudevillais, résidant à Doudeville :

	Tarifs actuels
<i>Concession de 30 ans (2 m² sans caveau)</i>	300.00 euros
<i>Concession de 30 ans (2,50 m² avec caveau)</i>	450.00 euros
<i>Concession de 50 ans (2 m² sans caveau)</i>	450.00 euros
<i>Concession de 50 ans (2,50 m² avec caveau)</i>	700.00 euros

Superposition 50 % du tarif

Intervention de M. MOGIS

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixent le tarif pour une concession d'un mètre carré à :

<i>Concession de 30 ans (2 m² sans caveau)</i>	150.00 euros
<i>Concession de 30 ans (2,50 m² avec caveau)</i>	225.00 euros
<i>Concession de 50 ans (2 m² sans caveau)</i>	225.00 euros
<i>Concession de 50 ans (2,50 m² avec caveau)</i>	350.00 euros

7) HEURES SUPPLEMENTAIRES DE NUIT :

Les membres du Conseil Municipal doivent délibérer sur les horaires appropriés pour les heures supplémentaires de nuit : au-delà des 35 heures de travail, les heures supplémentaires de nuit sont applicables de 22h00 à 07h00.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident qu'au-delà des 35 heures de travail, les heures supplémentaires de nuit sont applicables de 22h00 à 07h00.

8) RECRUTEMENT D'UN C.A.E – CONTINGENT MUNICIPAL :

Les membres du Conseil Municipal doivent fixer le contingent municipal d'accueil des C.A.E.

Le contingent maximal est de deux emplois C.A.E.

La Commune emploie déjà un contrat C.A.E, Monsieur Steve COLLÉ.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de maintenir le contingent municipal d'accueil des C.A.E à deux emplois.

9) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DU MARDI 24 JUILLET 2012 :

Le compte-rendu de cette réunion sera remis le jour de la séance du Conseil Municipal.

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. JOBBIN	X			
M. ORANGE		X		
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY		X		
Mme CURDEL			X	
M. CROCHEMORE (Suppléant)				
MME LEGER (Suppléant)				

COMPTE RENDU

M. Durécu ouvre la séance en précisant le contexte qui justifie cette réunion de la commission du personnel en période estivale. Il explique que l'objectif en est double :

- pourvoir au départ de Mme Avenel rédacteur mutée prochainement à Dieppe.

- Mettre à profit ce départ pour réfléchir de manière globale sur la pertinence de l'organisation actuelle des services administratifs en ayant la volonté de :

- Renforcer la dimension managériale dévolue à tout Directeur Général des Services.

- Clarifier les tâches et missions de chaque position de travail

- Corriger les points faibles de notre organisation actuelle
- Etre en capacité de gérer avec efficacité les dossiers structurants qui vont directement et prochainement nous impacter.

M. Durécu précise que la démarche de réflexion qu'il a engagée avec tous les adjoints n'est pas une problématique de personnes mais le constat que pour chacune des positions de travail concernées, il est difficile de se détacher du quotidien pour se consacrer aux dossiers structurants. Il ajoute qu'à court terme le dossier du projet local de santé qui sera lourd et complexe ne peut pas être piloté avec efficience avec l'effectif actuel.

Il rappelle ensuite la chronologie des faits qui se sont enchainés depuis le 23 juin et comment devant le nombre très élevé de candidatures il a été décidé, en accord avec M. Perche et tous les adjoints de ne retenir et recevoir que 4 candidats.

M. Perche prend la parole pour commenter le diaporama qui explicite les critères de sélection qui ont été retenus pour apprécier les différents postulants.

Il rappelle ensuite les taches et missions actuels de chacune des positions de travail et passe à l'organisation projetée (cf. diaporama).

A la fin de l'exposé de M. Perche, M. Durécu reprend la parole pour expliquer la nécessité d'avoir dans la commune un pôle social structuré ce qui de son point de vue justifie le comblement supplémentaire envisagé.

M. Malandrin s'étonne que le départ de Mme Avenel annoncé mi-juin ne soit abordé que maintenant.

M. Durécu fait observer que la notification officielle de mutation n'est datée que du 18 Juin et que dans ces conditions et notamment pour des raisons de forme (délai pour candidater) il était difficile d'aller beaucoup plus vite.

M. Malandrin demande dans quelles conditions se sont déroulés les entretiens et pourquoi le DGS n'y a pas été associé ?

M. Durécu lui répond qu'avec M. Perche ils ont reçu personnellement les 4 candidats. Si le DGS n'a pas été associé au processus de choix c'est qu'au début des entretiens il était absent pour cause de maladie. Par ailleurs il tient à préciser qu'étant présent tous les jours en Mairie, il pouvait également se prononcer en toute connaissance de cause et que ses fonctions professionnelles antérieures lui permettait d'assumer cette responsabilité.

M. Malandrin craint que l'arrivée simultanée de 2 personnes génère un problème d'intégration.

M. Jobbin se dit d'un avis contraire estimant que sur le plan managérial cette solution lui paraît la plus pertinente.

M. Malandrin se dit favorable à la clarification des missions telle qu'elle a été présentée.

Après un dernier échange de vues, les membres de la commission sont d'accord pour que le dossier soit soumis et validé par le conseil municipal du 26 juillet 2012.

La séance est levée à 20h00

Avis et Vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN demande que soit modifié le compte-rendu de la commission sur la phrase : « M. Malandrin se dit favorable à la clarification des missions telle qu'elle a été présentée » par « M. MALANDRIN précise que cette clarification des missions de chacun est une bonne opportunité ». De plus, il ajoute qu'aucune question n'a été posée à la fin de la réunion. M. MALANDRIN précise qu'à la fin de la réunion, il n'a pas été annoncé que deux personnes étaient retenues.

Il ajoute aussi que l'ordre du jour de la Commission ne mentionnait pas une redistribution des postes à la mairie de DOUDEVILLE. Il demande alors que le Conseil ne délibère que sur le seul remplacement de Julie AVENEL.

M. PERCHE répond que la Commission a vocation à travailler sur le sujet annoncé à l'ordre du jour mais aussi sur d'autres en relation avec cette mutation.

M. MALANDRIN ajoute que la question de la création d'un nouveau poste de rédacteur à la mairie et la réorganisation des services est passée en force à cette séance du Conseil Municipal. Il demande aussi si l'ouverture du poste de rédacteur a été effectuée au Centre de Gestion et l'impact financier de ce recrutement.

M. PERCHE lui répond qu'il n'y a aucun passage en force sur cette question et qu'il connaît l'impact financier de ce poste.

M. MALANDRIN regrette aussi que la mutation de JULIE AVENEL n'ait pas été annoncée à la séance du Conseil Municipal du 20 juin.

M. DURÉCU précise qu'il n'a reçu la notification officielle de la Mairie de DIEPPE que le 21 juin ! Concernant le recrutement, le Centre de Gestion a bien été contacté pour pourvoir au remplacement de JULIE AVENEL.

M. MALANDRIN revient au poste dévolu au projet local de santé et ajoute que cette mission de suivi de dossiers peut être effectuée par un agent qui serait formé localement. Il demande de reporter la création de poste « action sociale » à une prochaine séance du Conseil Municipal.

M. DURÉCU lui répond qu'il ne partage pas ce point de vue et qu'il n'envisage pas de scinder les deux questions : le remplacement de Julie AVENEL et la création d'un emploi où seront regroupées toutes les missions à caractère social et notamment le management du projet local de santé.

M. FORTIN fait remarquer que dans un climat de baisse constante des dotations de l'Etat envers les Collectivités Territoriales, ce recrutement va alourdir les charges de Personnel sur le budget de la Commune.

M. DURÉCU demande à l'assemblée de se prononcer sur le projet global à savoir le remplacement de Julie AVENEL et le nouvel organigramme des services administratifs de la Mairie de DOUDEVILLE, avec comme corollaire le recrutement d'un responsable du pôle social de catégorie B.

Les membres du Conseil Municipal par 11 voix (majorité) pour et 8 voix contre (opposition) acceptent la proposition de recrutement de deux Rédacteurs à la Mairie de DOUDEVILLE, ainsi que la redistribution des missions présentées.

10) CORRESPONDANCE DE L'ADMR – REMERCIEMENTS POUR OCTROI DE SUBVENTION :

Nous avons reçu une correspondance de l'ADMR, remerciant le Conseil Municipal pour le versement de la subvention, au titre de l'année 2012.

11) CORRESPONDANCE DES AMIS DE BOURVIL – RALLYE VELO :

Nous avons reçu une correspondance de l'association des Amis de Bourvil, remerciant la Commune pour l'accueil réservé lors du Rallye vélo « sur les traces de BOURVIL », le 24 juin dernier.

12) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS :

Nous avons reçu une correspondance du Syndicat Mixte des Bassins Versants nous informant que le Conseil Syndical, lors de sa réunion du 03 juillet dernier, avait délibéré sur une modification des statuts du Syndicat.

Vu la modification des statuts en date du 26 avril 2002 et que l'application des statuts ainsi libellée prête à interprétation sur les modalités de mise en œuvre et les limites de certaines compétences, et à la demande du Président du Syndicat, les statuts ont été modifiés.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'approbation de la modification des statuts du Syndicat.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent la modification des statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants.

13) ASSOCIATION A3DE – DEMANDE D'ABANDON DE CREANCE :

Madame la Présidente de l'association A3DE sollicite les membres du Conseil Municipal sur un éventuel abandon de créance suite à sa condamnation devant le Tribunal Administratif de Rouen, créance de 1 000.00 euros au profit de la Commune de Doudeville.

Cette condamnation fait suite au rejet du recours de l'association afin d'annuler la décision du Conseil Municipal du 29 décembre 2009.

Commentaires de M. PERCHE.

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN demande quelle position adopterait l'association A3DE en cas d'une nouvelle implantation à caractère commerciale sur ce terrain.

M. DURÉCU lui répond qu'il ne peut se projeter dans le futur, que ce terrain constructible est privé et que le président d'une association peut lui aussi changer. Il rappelle que ce terrain conserve toujours sa vocation commerciale.

M. PERCHE estime que cette association a été très loin en attaquant la Commune au Tribunal Administratif et que même si les membres du Conseil Municipal maintiennent la proposition du Tribunal d'indemniser la Commune à hauteur de 1 000.00 euros, notre Commune sera encore loin des honoraires engagés pour cette affaire.

M. DURÉCU précise que les frais d'avocats pour la défense des intérêts de la commune se sont élevés à 7 400, 25 euros

M. FORTIN ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil Municipal, par 6 abstentions et 12 voix contre, rejettent la demande d'abandon de créance formulée par l'association A3DE.

14) AGENDA DES MANIFESTATIONS :

- Dimanche 29 juillet : Rétro & Caux – Foire à tout à Vautuit
- Mardi 14 août : Retraite aux flambeaux et feu d'artifice
- Mercredi 15 août : Parade de rues
- Dimanche 26 août : Loto du club de l'amitié
- Dimanche 02 septembre : Loto du comité des fêtes de Vautuit
- Samedi 08 septembre : Fête du sport
- Samedi 15 septembre : Loto des A.F.N
- Dimanche 16 septembre : Randonnée du comité des fêtes de Vautuit
- Vendredi 28 septembre : Election des miss

15) QUESTIONS DIVERSES :

M. FORTIN demande où en est la vente du dernier terrain au lotissement du Bois Baucher, car il ne figure plus sur le site de la Ville ni sur le site internet du « Bon coin ».

M. PERCHE lui répond qu'il est en vente chez les professionnels et que la publicité de vente de ce terrain va être remise en ligne sur le site internet de la Commune ainsi que sur le site internet du « Bon coin ».

M. MOGIS présente la demande de subvention de l'amicale des Pompiers pour l'année 2012. L'amicale des Pompiers demande aussi une subvention rétroactive pour l'année 2011.

M. MALANDRIN s'exprime en disant qu'il n'est pas favorable à ce versement rétroactif, des relances ont été maintes fois transmises par lui-même et par la Commune pour obtenir ce dossier de subvention.

Les membres du Conseil Municipal décident d'accorder une subvention de 750.00 euros pour l'année 2012 (base du montant provisionné en 2010) à l'amicale des Pompiers.

16) CENTRE DE LOISIRS – DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES DEPENSES DE PEAGES :

Le centre de loisirs organise une sortie à CERZA, le lundi 30 juillet prochain.

Afin d'accueillir le plus grand nombre d'enfants, les deux mini bus du centre de loisirs accompagneront le car de la société HANGARD.

Le trajet de cette sortie se fera par autoroute et **M. Jean Aimable FERVIN** demande la prise en charge des frais de péages, qu'il avancera ce jour pour cette sortie.

M. MALANDRIN souhaite qu'à l'avenir le responsable du centre de loisirs anticipe les dépenses spécifiques en fonction du programme du centre.

Avis et Vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN souhaite qu'à l'avenir le responsable du centre de loisirs anticipe les dépenses spécifiques en fonction du programme du centre.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent le remboursement des frais de péage engagés par **M. FERVIN**, à l'occasion de cette sortie à CERZA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 06 septembre 2012, à 18h30.